


ANGOULÊME, le 7 aout 2019

Expéditeur	Destinataire
<p>Direction Départementale de la Charente Service Santé Environnement</p> <p>Suivi du dossier : Mallory VACHEYROU Tél. : 05 45 97 46 30 Fax : 05 45 97 46 46 Courriel service : ars-dd16-sante-environnement@ars.sante.fr</p>	<p>Monsieur le Président CDC Cœur de Charente</p> <p>Monsieur le Maire - Les Gours</p>
<p>Nombre de page(s), y compris la présente : 2</p>	
<p><u>Objet : Résultats d'algues</u></p> <p>Le prélèvement effectué le 5/08/2019 sur la baignade Point Folle aux Gours révèle la présence importante de cyanophycées dans l'eau de la baignade, supérieures à 20 000 cellules par ml.</p> <p><u>Nombre total de cyanobactéries : 46 000</u> cellules par ml</p> <p>Aussi, je vous demande de respecter les dispositions suivantes, avec votre surveillant de baignade :</p> <p><u>Recommandations pour les responsables et les surveillants de baignade :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Hisser le drapeau orange• Limiter si nécessaire la zone de baignade• Augmenter la vigilance pour la surveillance des personnes sensibles (enfants, ...)• Soustraire les bébés et les jeunes enfants des zones où ils pataugent en bordure de baignade où les algues s'accumulent• Surveiller le « comportement » des baigneurs (malaises, vomissements, maux de ventre, etc..) <p>En complément, vous devez afficher sur le site, les recommandations sanitaires ci-dessous, pour les baigneurs.</p> <p>Je vous informe qu'une analyse hebdomadaire sera désormais effectuée.</p> <p>Pour la préfète</p> <div style="text-align: right;"><p>Pour la directrice de la délégation départementale et par délégation, L'adjointe à la directrice, Responsable du pôle santé publique et environnementale</p><p>Martine LIÈGE</p></div>	

Baignade de Point Folle

MESSAGE SANITAIRE POUR LES BaignEURS

Le prélèvement effectué le 5 août 2019 sur la baignade de Pont Folle révèle la présence importante de cyanophycées dans l'eau de la baignade.

Il vous est donc conseillé de :

- ⇒ Limiter les temps de baignade
- ⇒ Eviter d'ingérer et de respirer des aérosols de l'eau
- ⇒ Se rincer abondamment sous une douche après le bain
- ⇒ Nettoyer le matériel et les équipements de loisirs nautiques
- ⇒ En cas d'apparition de troubles de santé, consulter un médecin en lui précisant la fréquentation du site de baignade et avertir la Mairie et l'A.R.S.